

Jacquet Metals

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International
Cité Internationale
44, quai Charles-de-Gaulle
C.S. 60095
69463 Lyon cedex 06
S.A.S. au capital de € 2 297 184
632 013 843 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres

Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon cedex 03
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Jacquet Metals

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Jacquet Metals,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Jacquet Metals relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Evaluation des titres de participation

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2022, la valeur nette des titres de participation s'élève à M€ 139,5 et représente 22 % du total du bilan de votre société.</p> <p>Comme indiqué dans le paragraphe « Actifs financiers » de la note 5.2 de l'annexe aux comptes annuels, les tests de perte de valeur consistent à comparer la valeur des titres de participation à la valeur d'utilité qui est déterminée par référence, notamment, à la quote-part des capitaux propres de la filiale ou sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés. Ces flux de trésorerie futurs sont déterminés sur la base des prévisions établies par la direction compte tenu d'une appréciation de l'ensemble des conditions économiques qui prévaudront pendant la durée d'utilité des actifs. La méthodologie s'appuie sur les plans internes d'une durée de cinq ans.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de votre société et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur d'utilité.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ examiner les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur ;▶ corroborer, notamment par des entretiens avec la direction, les principales données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues, notamment les prévisions de flux de trésorerie, les taux de croissance long terme et les taux d'actualisation ;▶ apprécier la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les <i>business plans</i> préparés par la direction, les performances historiques, et au regard de l'environnement économique dans lequel opère le groupe ;▶ apprécier, avec l'appui de nos spécialistes en évaluation, le caractère approprié du modèle de valorisation, des taux de croissance à l'infini et des taux d'actualisation retenus par rapport à des références de marché. <p>Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans le paragraphe « Actifs financiers » de la note 5.2 de l'annexe aux comptes annuels.</p>

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Jacquet Metals par votre assemblée générale du 26 juin 2014 pour le cabinet GRANT THORNTON et du 30 juin 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2022, le cabinet GRANT THORNTON était dans la neuvième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la douzième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes de 2005 à 2010.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 29 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International

ERNST & YOUNG et Autres

Robert Dambo

Lionel Denjean

Compte de résultat

k€	Notes	2022	2021
Chiffre d'affaires	5.4.1	41 344	31 672
Reprises sur amortissements et provisions		357	1 276
Autres produits	5.4.2	2 707	2 957
Transferts de charges	5.4.2	2 741	3 147
Total produits d'exploitation		47 150	39 052
Achats et charges externes		(29 358)	(25 265)
Impôts, taxes et versements assimilés		(735)	(575)
Salaires et traitements		(6 628)	(6 160)
Charges sociales		(2 515)	(3 585)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(1 072)	(1 573)
Autres charges		(397)	(346)
Total charges d'exploitation	5.4.3	(40 705)	(37 504)
Résultat d'exploitation	5.4.3	6 445	1 548
Produits de participations		17 903	23 820
Autres intérêts et produits assimilés		9 755	5 223
Reprises sur provisions et transferts de charges financières		29	1 763
Différences positives de change		3 868	1 424
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Produits financiers	5.4.4	31 555	32 230
Dotations aux amortissements et aux provisions		(776)	(29)
Intérêts et charges assimilées		(6 707)	(6 481)
Différences négatives de change		(4 328)	(2 997)
Charges financières	5.4.4	(11 811)	(9 507)
Résultat financier	5.4.4	19 744	22 723
Résultat courant avant impôts		26 189	24 271
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		44	180
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	374
Produits exceptionnels	5.4.5	44	554
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(5)	(358)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(128)	(145)
Dotations aux amortissements et aux provisions		-	(1 037)
Charges exceptionnelles	5.4.5	(133)	(1 540)
Résultat exceptionnel	5.4.5	(89)	(986)
Participation des salariés		-	-
Impôts sur les bénéfices	5.4.6, 5.4.7, 5.4.8	361	1 232
Résultat net		26 461	24 517

Bilan au 31 décembre

k€		31.12.22			31.12.21
Actif	Notes	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	5.5.1	13 411	13 222	189	309
Immobilisations corporelles	5.5.1	11 692	5 809	5 883	5 615
Immobilisations financières	5.5.1, 5.5.2	184 173	12 300	171 873	162 829
Actif immobilisé		209 276	31 331	177 945	168 752
Avances et acomptes versés	5.5.3	7	-	7	-
Créances d'exploitation	5.5.3	11 212	434	10 778	12 398
Créances diverses	5.5.3	281 119	-	281 119	258 264
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.5.4	177 365	-	177 365	167 516
Actif circulant		469 704	434	469 270	438 178
Comptes de régularisation	5.5.5	2 617	-	2 617	1 964
Total Actif		681 597	31 765	649 832	608 894
Passif					
Capitaux propres	5.6.1, 5.6.3			214 529	211 061
Provisions pour risques et charges	5.6.4			4 669	4 239
Emprunts auprès des établissements de crédit	5.6.5			349 451	310 466
Comptes courants bancaires	5.5.4, 5.6.5			16 215	15 018
Autres dettes financières	5.6.5			30 964	38 399
Dettes financières				396 630	363 883
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.6.5			11 499	9 716
Dettes fiscales et sociales	5.6.5			7 397	6 502
Dettes d'exploitation				18 896	16 218
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5.6.5			28	26
Autres dettes diverses	5.6.5			12 769	12 406
Dettes diverses				12 797	12 432
Total dettes				428 322	392 533
Comptes de régularisation	5.6.6			2 311	1 061
Total Passif				649 832	608 894

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Notes annexes aux comptes sociaux de JACQUET METALS SA (" la Société ")

2.1 Faits marquants

Néant.

2.2 Règles et méthodes comptables

Principes généraux appliqués

Les états de synthèse de la Société ont été établis selon les normes, principes et méthodes comptables issus du règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général mis à jour par le règlement ANC 2020-09.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les notes et tableaux présentés, en complément du bilan et du compte de résultat, constituent l'annexe et font, à ce titre, partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice arrêté le 31 décembre 2022 a une durée de douze mois.

Estimations

La préparation des états financiers nécessite la prise en compte d'hypothèses et d'estimations qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des éléments d'actifs et de passifs inscrits au bilan, ainsi que les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. La direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière. Les résultats réels peuvent différer sensiblement de ces estimations.

Les principales estimations de la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur :

- les tests de dépréciation des titres de participation ;
- les passifs sociaux ;
- les provisions pour risques et charges.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont valorisées à leur coût historique d'acquisition, constitué :

- du prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables ;
- de tous les frais directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue ;
- de toutes les remises et rabais commerciaux déduits dans le calcul du prix d'achat.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation. Les principaux modes et durées d'amortissements sont les suivants :

- logiciels : linéaire, entre 1 an et 10 ans ;
- agencements, installations : linéaire, entre 3 ans et 20 ans ;
- matériel de transport, de bureau, informatique et mobilier : linéaire, entre 1 an et 10 ans.

La Société a choisi, lorsque cela était possible, de pratiquer un mode d'amortissement dégressif. Ce régime fiscal, réservé à certaines catégories de biens, permet d'accroître sensiblement le montant des déductions fiscales pratiquées au cours des premières années d'utilisation du bien. D'un point de vue comptable, la part des dotations qui excède l'amortissement linéaire est constatée dans un compte de provision pour amortissement dérogatoire dans les capitaux propres sous la rubrique " provisions réglementées ".

Tests de dépréciation effectués sur les actifs amortissables

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable de certains actifs corporels ou incorporels est susceptible de ne pas être recouvrable, cette valeur est comparée à la valeur recouvrable estimée à partir de la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de ces actifs, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable.

Actifs financiers

La valeur brute des titres de participation correspond au coût historique d'acquisition des titres augmenté des frais d'acquisition, c'est-à-dire de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des titres à l'exception des coûts d'emprunts.

À la clôture de l'exercice, la valeur des titres est comparée à la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité pour la société. Si nécessaire, une provision pour dépréciation est comptabilisée. La valeur d'utilité est évaluée par référence notamment à la quote-part des capitaux propres de la filiale et à la valeur déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés.

Les flux de trésorerie futurs sont déterminés sur la base des prévisions établies par la direction compte tenu d'une appréciation de l'ensemble des conditions économiques qui prévaudront pendant la durée d'utilité des actifs. La méthodologie s'appuie sur les plans internes d'une durée de 5 ans.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières correspondent principalement aux actions auto-détenues non affectées et à des dépôts de garanties versés. Ces derniers sont provisionnés lorsque la situation financière du débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non remboursement.

Les titres auto-détenus sont comptabilisés au coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, constituée par le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice, est inférieure à la valeur comptable. Les sorties sont valorisées au coût unitaire moyen pondéré.

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation. Une dépréciation est comptabilisée dès lors qu'il existe un risque de non recouvrement. La valeur d'inventaire est appréciée créance par créance en fonction de ce risque.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'acquisition avec constitution d'une provision pour dépréciation si leur valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

En cours d'exercice, les transactions en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en euro à la date d'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises hors zone euro figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises hors zone euro à ce dernier cours est inscrite dans le poste " Écart de conversion ".

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

Provisions pour engagements sociaux

La Société provisionne les indemnités de fin de carrière, compléments de retraite des salariés et médailles du travail. Les dotations et reprises de provisions sont comptabilisées en résultat d'exploitation.

Les droits au titre des indemnités de départ en retraite (IDR) sont définis conformément à la convention collective de la Métallurgie.

La provision est évaluée par des actuaires externes.

Les engagements sociaux font l'objet d'une évaluation annuelle à partir des caractéristiques propres à l'entreprise et de facteurs d'évolution externes détaillés comme suit :

	2022	2021
Hypothèses démographiques		
Table de mortalité	INSEE 2012-2016	INSEE 2012-2016
Âge minimum de début d'activité	22 ans pour les cadres et 20 ans pour les non cadres	22 ans pour les cadres et 20 ans pour les non cadres
Âge de départ à la retraite	62 ans	62 ans
Modalités de départ	Départ volontaire à l'initiative du salarié	Départ volontaire à l'initiative du salarié
Hypothèses financières		
Taux d'actualisation		
Retraite chapeau	3,50 %	1,00 %
Autres régimes	3,50 %	1,00 %
Taux d'inflation	2,00 %	1,70 %
Taux de revalorisation des salaires	0,70 % à 4,69 % selon les CSP*, les régimes et l'âge	0,39 % à 4,69 % selon les CSP*, les régimes et l'âge
Taux de charges sociales	47 %	47 %
Taux de rendement des actifs financiers	1,00 %	0,60 %

* CSP : catégories socioprofessionnelles.

Autres provisions pour risques et charges

Les provisions sont évaluées afin de tenir compte de la meilleure estimation des risques et charges.

Instruments dérivés

La Société utilise essentiellement des contrats de cap et de swap pour gérer les risques de taux liés à sa position financière. Conformément aux principes comptables français, les montants nominaux des instruments financiers dérivés ne sont pas comptabilisés.

L'incidence des instruments financiers de couverture est appréhendée de façon symétrique en compte de résultat par rapport aux flux du sous-jacent couvert.

2.3 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

2.4 Notes sur le compte de résultat

2.4.1 Chiffre d'affaires

k€	2022		2021	
France	4 720	11 %	3 635	11 %
Hors France	36 624	89 %	28 037	89 %
Total	41 344	100 %	31 672	100 %

Le chiffre d'affaires est constitué de prestations de service facturées aux filiales, principalement des prestations de gestion et des prestations informatiques. L'évolution du chiffre d'affaires est liée en partie à l'évolution de l'activité et au développement du Groupe.

2.4.2 Autres produits et transferts de charges

k€	2022	2021
Autres produits	2 707	2 957
Transferts de charges	2 741	3 147
Total	5 448	6 104

Ces produits correspondent principalement à des refacturations de charges supportées par la Société pour le compte de filiales, notamment à des loyers de bâtiments loués.

2.4.3 Charges et résultat d'exploitation

k€	2022	2021
Charges d'exploitation	(40 705)	(37 504)
Résultat d'exploitation	6 445	1 548

Les charges d'exploitation s'élèvent à 40,7 millions d'euros contre 37,5 millions d'euros en 2021. Cette hausse est principalement due au renforcement des équipes informatiques et digital ainsi qu'aux frais engagés dans le cadre de projets de développement.

Le résultat d'exploitation s'établit à 6,4 millions d'euros contre 1,5 million d'euros en 2021.

2.4.4

Résultat financier

Le résultat financier (produit) s'établit à 19,7 millions d'euros, contre 22,7 millions d'euros en 2021. Cette variation s'explique principalement par la diminution des dividendes reçus des filiales.

k€	2022	2021
Dividendes reçus des filiales	17 903	23 820
Revenus de placement	8 677	4 870
Revenus de prêts*	8 677	4 870
Reprises de provisions	29	1 763
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation	-	-
Reprises de provisions pour risques et charges financières	28	1 676
Reprises de provisions pour dépréciation des actions propres	1	87
Autres	4 946	1 777
Autres produits financiers	1 078	353
Gains de change	3 868	1 424
Produits financiers	31 555	32 230
Intérêts et charges assimilées	(6 707)	(6 481)
Pertes de change	(4 328)	(2 997)
Dotations aux provisions pour risques et charges financières	(776)	(29)
Dotations aux provisions pour dépréciation des actions propres	-	(1)
Dotations aux provisions pour risques et charges financières	(776)	(27)
Charges financières	(11 811)	(9 507)
Résultat financier	19 744	22 723

* Prêts filiales et intérêts des cashpools.

2.4.5

Résultat exceptionnel

k€	2022	2021
Cessions d'actifs immobilisés	-	5
Cessions de titres	-	-
Autres produits exceptionnels	44	549
Produits exceptionnels	44	554
Valeur nette comptable des actifs cédés	-	(127)
Valeur nette comptable des titres cédés	-	-
Autres charges exceptionnelles	(133)	(1 413)
Charges exceptionnelles	(133)	(1 540)
Résultat exceptionnel	(89)	(986)

Les autres charges et produits exceptionnels sont essentiellement constitués des boni / mali sur cessions d'actions propres dans le cadre du contrat de liquidité.

2.4.6

Impôt sur les sociétés

La Société a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés. Au 31 décembre 2022, ce périmètre comprend toutes les sociétés françaises éligibles du Groupe. Le régime d'intégration a été prorogé pour 5 ans à compter de l'exercice 2020.

La Société est seule redevable vis-à-vis du Trésor Public de l'impôt sur les sociétés dû par l'ensemble des sociétés françaises. Les dispositions ci-après ont été adoptées pour le traitement comptable des impositions relevant de ce régime particulier :

- chaque filiale intégrée, bien que non tenue de verser l'impôt au Trésor, constate néanmoins en charge l'impôt dont elle serait redevable dans le régime de droit commun et en acquitte le montant à la Société ;
- l'éventuel allègement d'impôt constaté au niveau de la déclaration fiscale d'ensemble et résultant de l'imputation de la perte d'une société déficitaire constitue un profit qui appartient à la filiale et dont le montant lui reste acquis ;
- les économies réalisées par le Groupe non liées aux déficits (correctifs et avoirs fiscaux des sociétés déficitaires) sont conservées par la Société et constatées en produits ou en charges.

En cas de sortie de la filiale intégrée, après considération de sa situation fiscale, de ses perspectives d'évolution et de la nature de l'événement motivant sa sortie, la Société pourra être tenue d'octroyer à la filiale un dédommagement au titre de la perte, pour cette filiale, du fait de son appartenance au Groupe, de certaines prérogatives fiscales.

Les reports déficitaires restent acquis à la Société qui pourra le cas échéant dédommager la filiale sortante.

Répartition de l'impôt sur les sociétés

k€				2022	2021
	Résultat avant IS	IS avant intégration fiscale	Gain / Perte net d'intégration fiscale	Résultat après IS	Résultat après IS
Nature de résultats					
Résultat courant	26 189	(2 572)	175	23 791	24 047
Résultat exceptionnel	(89)	22	-	(67)	(964)
Régularisation IS antérieur	-	-	-	-	(51)
Imputation déficits antérieurs	-	1 400	-	1 400	202
Contribution sociale 3,3 % de l'IS >763 k€	-	(13)	-	(13)	-
Crédits d'impôt	-	86	-	86	300
Incidence IS filiales	-	-	1 263	1 263	983
Total	26 100	(1 077)	1 438	26 461	24 517

2.4.7

Situation fiscale différée ou latente

k€	Montant en base	Montant de la créance future d'impôt	
	2022	2022	2021
Accroissements d'impôts latents (Passif)			
Décalages temporaires imposables au taux de droit commun	-	-	-
Amortissements dérogatoires	32	8	8
Impôts différés passif (dette future)	32	8	8
Allègements d'impôts latents (Actif)			
Décalages temporaires imposables au taux de droit commun	5 296	1 324	1 308
Déficits reportables fiscalement*	1 858	464	2 810
Impôts différés actif (créance future)	7 154	1 788	4 118
Solde net allègements / (accroissements) futurs d'impôts	7 122	1 780	4 110

* En 2022, les déficits reportables ont diminué de 9 383 milliers d'euros.

Les accroissements et allègements d'impôts latents ont été calculés avec un taux d'imposition de 25 %. Ces impôts différés ne font pas l'objet d'une comptabilisation dans les comptes sociaux.

2.4.8 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

k€	2022	2021
Résultat de l'exercice	26 461	24 517
Impôt sur les bénéfices	361	1 232
Résultat avant impôts	26 100	23 285
Variation des amortissements dérogatoires	-	-
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôts)	26 100	23 285

2.5 Notes sur le Bilan - Actif

2.5.1 Variation des immobilisations

k€	31.12.21	Augmentation	Diminution	31.12.22
Valeur brute				
Immobilisations incorporelles	13 387	24	-	13 411
Immobilisations corporelles	10 816	877	-	11 692
Titres de participations	151 849	-	-	151 849
Créances rattachées aux participations	21 375	8 138	(130)	29 383
Actions auto-détenues	214	5 151	(4 579)	786
Prêts et autres immobilisations financières	1 693	462	-	2 155
Immobilisations financières	175 131	13 751	(4 709)	184 173
Total valeur brute	199 333	14 652	(4 709)	209 276
Amortissements et provisions				
Immobilisations incorporelles	13 078	144	-	13 222
Immobilisations corporelles	5 201	608	-	5 809
Titres de participations	12 300	-	-	12 300
Créances rattachées aux participations	-	-	-	-
Actions auto-détenues	1	-	(1)	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-
Immobilisations financières	12 301	-	(1)	12 300
Total amortissements et provisions	30 581	751	(1)	31 331
Valeurs nettes des immobilisations	168 752			177 945

2.5.2 Immobilisations financières

Titres de participation

La valeur nette comptable des titres de participation s'élève à 140 millions d'euros.

Les informations sur les principales participations détenues directement sont détaillées ci-dessous :

k€	Pays	Capital social	Capitaux propres hors capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur brute des titres détenus par la Société	Valeur nette des titres détenus par la Société	Dividendes encaissés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice clos	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos
JACQUET Holding SARL	France	14 337	31 429	100 %	19 695	19 695	-	-	330
STAPPERT Deutschland GmbH	Allemagne	8 871	95 828	100 %	6 517	6 517	17 500	439 210	43 032
IMS group Holding SAS	France	10 854	87 409	100 %	108 581	108 581	-	-	4 800

Les capitaux propres et les résultats présentés dans ce tableau sont des éléments en provenance des comptes sociaux (normes locales) ne tenant pas compte des retraitements comptables opérés au niveau du Groupe pour les besoins des comptes consolidés.

Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations s'élèvent à 29,4 millions d'euros et correspondent à des prêts et avances consentis par la Société à ses filiales.

Actions auto-détenues

La variation annuelle des actions auto-détenues est présentée au §5.6.2 Opérations afférentes aux titres de la Société.

2.5.3 Échéancier des créances

k€	Montants bruts au 31.12.22	Montants nets au 31.12.22	Échéances		
			<1 an	1-5 ans	>5 ans
Actif immobilisé					
Créances rattachées à des participations	29 383	29 383	29 383	-	-
Prêts	1	1	-	1	-
Autres immobilisations financières	2 155	2 155	-	1 540	615
Actif circulant					
Avances et acomptes versés	7	7	7	-	-
Créances d'exploitation	11 212	10 778	10 778	-	-
Créances diverses	281 119	281 119	125 659	155 456	5
Charges constatées d'avance	1 683	1 683	1 670	13	-
Total	325 561	325 126	167 497	157 010	619

Les créances rattachées à des participations correspondent essentiellement à des avances aux filiales. Les créances diverses comprennent principalement les comptes courants de cash pool (273 millions d'euros dont 155 millions d'euros à échéance supérieure à un an).

2.5.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Des conventions de centralisation de trésorerie ont été mises en place entre la Société et certaines filiales. La remontée des soldes (débiteurs et créditeurs) se fait sur des comptes pivot appartenant à la Société et permet ainsi d'optimiser la trésorerie du Groupe.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent comme suit au 31 décembre 2022 :

k€	Valeur brute au 31.12.22	Valeur nette au 31.12.22	Valeur nette au 31.12.21
Actions propres affectées aux attributions gratuites d'actions	104	104	178
Disponibilités	177 261	177 261	167 338
Trésorerie et équivalents de trésorerie	177 365	177 365	167 516

2.5.5 Comptes de régularisation - Actif

k€	31.12.22	31.12.21
Charges constatées d'avance	1 683	1 496
Charges à répartir sur plusieurs exercices	158	441
Écarts de conversion actif	776	27
Comptes de régularisation - Actif	2 617	1 964

2.6 Notes sur le Bilan - Passif

2.6.1 Renseignements concernant les capitaux propres

Capital social

Au 31 décembre 2022, le capital social est composé de 23 022 739 actions d'une valeur nominale de 1,52 euro représentant un montant total de 35 097 947,56 euros.

Une information détaillée sur l'évolution du capital social est présentée au §5.6.2 Opérations afférentes aux titres de la Société.

Variation des capitaux propres

k€	Nombre de titres en circulation	Capital	Primes d'émissions / fusion	Réserve légale	Autres réserves et RAN	Résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
31.12.21	23 022 739	35 098	58 142	3 663	89 609	24 517	32	211 061
Affectation du résultat	-	-	-	-	24 517	(24 517)	-	-
Distributions	-	-	-	-	(22 992)	-	-	(22 992)
Réduction de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation provision pour pensions	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat 2022	-	-	-	-	-	26 461	-	26 461
31.12.22	23 022 739	35 098	58 142	3 663	91 134	26 461	32	214 530

Autres réserves et report à nouveau

Le poste des " autres réserves et report à nouveau (RAN) " inclut 6,2 millions d'euros de réserve indisponible dotée en contrepartie des actions auto-détenues et -0,9 million d'euros liés à l'application, en 2014, de la recommandation ANC 2013-R02 sur les engagements sociaux.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont constatées conformément aux textes en vigueur et comprennent les amortissements dérogatoires. Les mouvements de la période sont présentés au §5.6.3.

2.6.2 Opérations afférentes aux titres de la Société

Contrat de liquidité

Au 31 décembre 2022, le contrat de liquidité est composé d'un montant de 0,5 million d'euros de liquidité et de 12 690 titres pour une valeur de marché de 0,2 million d'euros.

Programme de rachat d'actions

L'Assemblée générale du 24 juin 2022 a autorisé, dans sa vingt-quatrième résolution, le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions (le " Programme de Rachat ").

Au cours de l'année 2022, la Société a mis en œuvre ce Programme de Rachat. Dans ce cadre, un mandat d'achat a été signé le 19 septembre 2022 avec ODDO BHF SCA en vertu duquel ODDO BHF SCA procède pour le compte de la Société et en son nom à l'acquisition de titres de la Société en vue d'annulation. Le mandat d'achat est conforme aux exigences de la pratique de marché admise par l'AMF.

Au cours de l'année 2022, la Société a racheté sur le marché 45 257 actions JACQUET METALS, soit 0,2 % du capital au 31 décembre 2022, actions détenues en vue de leur annulation.

Au 31 décembre 2022, le nombre d'actions auto-détenues s'élève à 65 447 actions représentant 0,3 % du capital pour une valeur nette comptable de 0,9 million d'euros :

- 7 500 actions sont auto-détenues à l'objectif de leur attribution aux mandataires sociaux ou aux salariés et sont comptabilisées en " trésorerie " pour une valeur nette comptable de 0,1 million d'euros ;
- 12 690 actions sont auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité et sont comptabilisées en " immobilisations financières " pour une valeur nette comptable de 0,2 million d'euros ;
- 45 257 actions rachetées en 2022 dans le cadre du Programme de Rachat autorisé par l'Assemblée générale du 24 juin 2022 dans sa vingt-quatrième résolution sont comptabilisées en " immobilisations financières " pour une valeur nette comptable de 0,6 million d'euros.

	Nombres d'actions				k€		
	31.12.21	Augmen- tation	Diminution / Attribution	31.12.22	Coût d'entrée	Provision au 31.12.22	Valeur nette au 31.12.22
Actions affectées aux programmes de rachat	-	45 257	-	45 257	579	-	579
Actions affectées aux attributions gratuites d'actions	12 500	-	5 000	7 500	104	-	104
Actions affectées	12 500	45 257	5 000	52 757	683	-	683
Actions du compte de liquidité	10 100	252 441	249 851	12 690	206	-	206
Actions non affectées	10 100	252 441	249 851	12 690	206	-	206
Total	22 600	297 698	254 851	65 447	889	-	889

Capital autorisé de valeurs mobilières donnant accès au capital

La Société n'a pas consenti d'options d'achat ou de souscription d'actions.

2.6.3

Provisions réglementées

k€	31.12.21	Dotation	Reprise	31.12.22
Amortissements dérogatoires	-	-	-	-
Amortissements frais d'acquisition de titres	32	-	-	32
Total	32	-	-	32

2.6.4 Provisions pour risques et charges

k€	31.12.21	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	31.12.22
Provisions pour pertes de change	27	776	27	-	776
Provisions pour risques	27	776	27	-	776
Provisions pour litiges	-	-	-	-	-
Provisions pour pensions et obligations similaires*	3 579	38	317	-	3 300
Autres provisions pour charges	633	-	40	-	593
Provisions pour charges	4 212	38	357	-	3 893
Total	4 239	814	384	-	4 669
Dont exploitation		38	357	-	
Dont financier		776	27	-	
Dont exceptionnel		-	-	-	

* Au 31 décembre 2022, le montant des engagements sociaux provisionnés s'élève à 3 300 milliers d'euros dont 3 015 milliers d'euros au titre de la retraite complémentaire, 277 milliers d'euros au titre des indemnités de fin de carrière et 7 milliers d'euros au titre des médailles du travail.

2.6.5 Échéancier des dettes

k€	Montant au 31.12.22	Échéances		
		<1 an	1-5 ans	>5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	349 451	46 300	300 994	2 157
Comptes courants bancaires	16 215	16 215	-	-
Autres dettes financières	30 964	30 571	-	393
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 499	11 499	-	-
Dettes fiscales et sociales	7 397	7 397	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	28	28	-	-
Autres dettes diverses	12 769	12 769	-	-
Total	428 323	124 779	300 994	2 550

2.6.6 Comptes de régularisation - Passif

k€	31.12.22	31.12.21
Produits constatés d'avance	541	521
Écarts de conversion passif	1 770	540
Comptes de régularisation - Passif	2 311	1 061

2.7 Autres informations

2.7.1 Effectifs à la clôture

Équivalents temps plein	31.12.22	31.12.21
Cadres	12	13
Agents de maîtrise et techniciens	-	-
Employés	-	-
Total	12	13

2.7.2

Rémunération versée aux mandataires sociaux

La Société compte deux dirigeants mandataires sociaux dont les rémunérations et avantages de toute nature cumulés, directs et indirects, versés en 2022 se sont élevés à 2 138 milliers d'euros contre 1 066 milliers d'euros en 2021.

Les rémunérations nettes versées aux administrateurs non dirigeants de JACQUET METALS SA, se sont élevés à 116 milliers d'euros en 2022 contre 99 milliers d'euros en 2021.

Opérations conclues entre JACQUET METALS SA et des sociétés contrôlées par ses dirigeants

k€	Sites	Loyers 2022 HT	Loyers 2021 HT
JERIC SARL	Saint Priest - France	660	647
	Villepinte - France	213	209
SCI Cité 44	Lyon - France	608	546
SCI de Migennes	Migennes - France	240	225

Prêts et garanties accordés aux dirigeants

Néant.

2.7.3

Engagements financiers**Engagements donnés par la Société à des établissements bancaires finançant les filiales**

Les engagements donnés par la Société présentés ci-après sont exposés sur la base du capital restant dû des dettes auxquelles ils sont rattachés.

k€	2022	2021
Garanties données aux banques / cautions solidaires / lettres de confort	76 553	61 656
Total des engagements donnés	76 553	61 656

Engagements donnés dans le cadre de l'approvisionnement des filiales

k€	2022	2021
Garanties autonomes	26 040	28 188
Total des engagements donnés	26 040	28 188
Dont à moins de 1 an	26 040	28 188
Dont de 1 à 5 ans	-	-
Dont à + de 5 ans	-	-

Engagements reçus dans le cadre d'opérations de financement

k€	2022			2021		
	Montant accordé	Montant utilisé	Montant disponible	Montant accordé	Montant utilisé	Montant disponible
Schuldscheindarlehen	220 000	220 000	-	220 000	220 000	-
Crédit syndiqué revolving	125 000	17 500	107 500	125 000	-	125 000
Autres crédits	218 309	126 600	91 709	176 792	104 701	72 091
Intérêts courus	1 566	1 566	-	783	783	-
Total des engagements reçus	564 875	365 666	199 209	522 575	325 484	197 091

Engagements contractés pour couvrir le risque de change

La Société est principalement exposée au risque de change lorsqu'elle consent des avances de trésorerie aux filiales hors zone euro en monnaie locale. Pour couvrir ce risque la Société contracte des emprunts en monnaie locale.

Par ailleurs, au 31 décembre 2022, la Société a souscrit à des contrats d'achat de Dollar américain pour 0,1 million d'euros ainsi qu'à des contrats de vente de Livre Sterling pour 0,9 million d'euros.

Engagements reçus dans le cadre d'opérations de couverture de taux

Au cours de l'exercice 2022, la Société n'a souscrit aucun nouveau contrat de couverture de taux.

Au 31 décembre 2022, les emprunts à taux variables sont couverts par :

- des contrats de " swap " pour 90 millions d'euros d'une durée de 5 ans (Eur3M " flooré " à 0 % contre taux fixe de 0,187 % en moyenne et à échéances comprises entre 2023 et 2024) ;
- des contrats de " cap " pour 40 millions d'euros (Eur3M " capé " à 0 % contre paiement d'une prime de 0,15 % et à échéance 2024).

2.7.4

Informations concernant les entreprises liées

k€	31.12.22
Participations	151 849
Créances rattachées à des participations	29 383
Total immobilisations	181 232
Créances d'exploitation	10 484
Créances diverses	277 999
Total créances	288 483
Emprunts et dettes financières divers	30 876
Dettes fournisseurs	5 580
Dettes diverses	585
Total dettes	37 041
Résultat financier	26 736
Produits de participation	17 903
Autres intérêts et produits assimilés	8 947
Dotation provision sur titres de participation	-
Intérêts et charges assimilés	(114)

2.7.5

Obligations associées aux principaux financements

Au 31 décembre 2022, les obligations associées aux financements sont respectées.

	Crédit syndiqué revolving 2024	Schuldscheindarlehen 2024-2025	Schuldscheindarlehen 2026
Date de signature	juin 2019	décembre 2019	juillet 2021
Date d'échéance	juin 2024	décembre 2024 pour la tranche 1 de 36 millions d'euros et janvier 2025 pour la tranche 2 de 34 millions d'euros	juillet 2026
Montant	125 millions d'euros (utilisé à hauteur de 17,5 millions d'euros au 31 décembre 2022)	70 millions d'euros (entièrement utilisé)	150 millions d'euros (entièrement utilisé)
Amortissement	n.a.	<i>in fine</i>	
Garantie	Néant	Néant	
Clause de changement de contrôle	JSA doit détenir au minimum 40 % du capital social et des droits de vote de JACQUET METALS SA	JSA doit détenir au minimum 37 % du capital social et des droits de vote de JACQUET METALS SA	
Principales obligations	- ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 100 %, ou - levier inférieur à 2	ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 100 %	